

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de la convocation : **27 février 2026**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **20**

Nombre de votants : **21 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESESVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Christelle SAUVAGET comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°16.03.26

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2025

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 121 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, décidées au cours de l'année écoulée. Ce bilan est à annexer au Compte Administratif de la commune.

M. Le Maire présente le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2025 et sollicite le conseil municipal pour approuver ce bilan.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 – article 121,

Vu le bilan général des acquisitions et cessions pour l'année 2025 présenté à l'assemblée délibérante,

Acquisitions	
Superficie Totale en m²	4 041
Montant Total	5 000 €

Cessions	
Superficie Totale en m²	2 563
Montant Total	311 220 €



Commune de Rocheservière
Acquisitions et cessions immobilières
Année 2025

Acquisition ou cession	Référence de la décision	Date de la décision	Bien concerné	Descriptif du bien	Superficie	Montant de la transaction	Organisme	Budget
Acquisition	104.12.23	21/05/2025 et 27/06/2025	Voiries et parties communes lotissement de la Cité du Moulin du Marchais	Parcelles ZL 288 / ZL 289 / ZL 290 / ZL 291 / ZL 292	3 606 m ²	0 €	COMMUNE	COMMUNE
Acquisition	03.01.25	24/09/2025	Parcelle Le Bourg / Clos du Pavillon	Parcelle AD 374	435 m ²	5 000 €	COMMUNE	COMMUNE
Cession	02.01.25	15/07/2025	Parcelle Le Bourg	Parcelle AD 334	112 m ²	6 720 €	COMMUNE	COMMUNE
Cession	73.10.24	24/10/2025	Terrain tranche n°6 lot n°3	Parcelle ZL 836	370 m ²	48 000 €	COMMUNE	ZAC LA CAILLONNIERE
Cession	73.10.24	05/11/2025	Terrain tranche n°6 lot n°9	Parcelle ZL 842	323 m ²	42 500 €	COMMUNE	ZAC LA CAILLONNIERE
Cession	73.10.24 et 40.05.25	12/11/2025	Terrain tranche n°6 lot n°36	Parcelle ZL 869	378 m ²	39 000 €	COMMUNE	ZAC LA CAILLONNIERE
Cession	73.10.24	28/11/2025	Terrain tranche n°6 lot n°4	Parcelle ZL 837	360 m ²	47 000 €	COMMUNE	ZAC LA CAILLONNIERE
Cession	73.10.24	28/11/2025	Terrain tranche n°6 lot n°27	Parcelle ZL 860	287 m ²	37 500 €	COMMUNE	ZAC LA CAILLONNIERE
Cession	73.10.24 et 40.05.25	13/12/2025	Terrain tranche n°6 lot n°26	Parcelle ZL 859	336 m ²	33 500 €	COMMUNE	ZAC LA CAILLONNIERE
Cession	36.06.23	07/03/2024	Terrains 17 Rue de Nantes et Place de l'Hôtel du Nord	Parcelles AC 527 et AC 528	217 m ²	27 000 €	COMMUNE	OPERATIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES
Cession	74.10.24	28/11/2025	Garages, espaces de stockage et toi terrasse 20 Place de la Mairie	Biens immobiliers AD 776	180 m ²	30 000 €	COMMUNE	OPERATIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Commune de Rocheservière pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Fait à ROCHESEVIERE, le 10 mars 2026

La secrétaire de séance

Christelle SAUVAGET



Le Maire

Bernard DABRETEAU

